[Traduction]

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DU PARLEMENT D'ISRAËL

M. le Président: Avant que la période des questions ne commence et puisque notre éminent invité doit partir sous peu, je sais que les députés tiennent à ce que je signale la présence à la tribune de Son Excellence Shlomo Hillel, Président du Parlement d'Israël.

Des voix: Bravo!

• (1420)

# **QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD COMMERCIAL CANADO-AMÉRICAIN—LA MISE EN OEUVRE—LE RÔLE DU PARLEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre s'est trompé hier quand il a prétendu que le Parlement fédéral a le pouvoir d'adopter un accord avec les États-Unis sur des questions qui tombent sous la compétence des provinces.

Il l'a répété encore hier en disant qu'il était parfaitement en droit de mettre l'entente en vigueur. En fait, lorsque des journalistes l'ont interrogé au sujet de cette position constitutionnelle manifestement fausse, il a répondu, paraît-il, qu'on finira bien par savoir ce qu'il en est.

Je voudrais demander au vice-premier ministre en vertu de quelles dispositions constitutionnelles ou de quels précédents le premier ministre peut-il justifier sa position inhabituelle et inacceptable, selon laquelle le Parlement du Canada peut mettre en oeuvre un traité dans des domaines qui sont du ressort des provinces?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord m'inscrire en faux contre l'opinion juridique catégorique que vient de nous donner le très honorable chef de l'opposition. Je comprends qu'il veuille obtenir de l'aide du gouvernement au sujet de cette question juridique. Toutefois, j'ai lu les mêmes articles que le chef de l'opposition et je remarque qu'en ce qui concerne les experts, jusqu'ici quatre sur six sont en faveur du gouvernement, selon le Globe and Mail.

Je pense qu'un nombre considérable de personnes appuient cette position. Des autorités constitutionnelles éminentes, des avocats commerciaux et des gens qui connaissent notre position relativement à cet accord commercial soutiennent sans réserve le gouvernement. C'est donc dire que nous avons, en vertu des dispositions commerciales de la constitution, le droit de conclure ces ententes avec d'autres pays.

### Questions orales

Il est tout à fait faux de prétendre que les provinces peuvent conclure des accords internationaux. Si c'est ce que prétend le très honorable chef de l'opposition, il a une étrange opinion du Canada.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je sais que le ministre de la Justice et ses collègues ont tendance à faire un sondage chaque fois qu'ils prennent une décision, mais il ne leur servira à rien de sonder les autorités judiciaires.

Le sondage sur lequel je m'appuie est la décision unanime du Conseil privé prise il y a 50 ans dans l'affaire des Conventions du travail du Canada et je recommande au ministre de la lire pendant la fin de semaine s'il en a le temps.

[Français]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR L'ENTENTE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous n'avons toujours pas le texte juridique et définitif, et même le premier ministre conservateur de la Nouvelle-Écosse, M. John Buchanan, réclame aujourd'hui le texte définitif.

Pourquoi nous, les Canadiens, devons-nous poursuivre notre débat sans disposer d'un texte juridique définitif? Pourquoi nous, les Canadiens, devons-nous approuver l'Entente, avant même que les Américains entament leur débat? Pourquoi les Canadiens doivent-ils finir d'étudier l'Entente et pourquoi le Parlement doit-il l'approuver avant que le Congrès américain ne l'examine?

### [Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, comme je l'ai signalé hier au député, nous sommes certainement déçus de ne pas avoir en main le texte définitif à l'heure qu'il est. Comme il le sait, le document en question est extrêmement complexe. Il s'agit probablement de l'une des transactions commerciales les plus considérables jamais entreprises entre deux pays.

Même s'il reste certaines difficultés à aplanir—les progrès ont été importants, mais il reste quelques question à régler—nous n'avons pas à nous précipiter pour faire des concessions par rapport aux positions importantes que souhaite prendre le Canada ou au consensus que vise le Canada sur cette entente.

J'ai toutes les raisons de croire que le document sera complété tôt la semaine prochaine, je l'espère, et comme je l'ai dit hier, on prévoit que le texte définitif sera tout à fait conforme aux éléments déjà connus.

Je dirai bien franchement que ce débat dure déjà depuis un certain temps. La question est à l'ordre du jour dans pratiquement toutes les provinces, on tient des audiences, et un débat a lieu à la Chambre. Nous avons fait connaître sans délai à la Chambre l'information à mesure que nous en disposions et nous allons continuer d'être aussi francs et directs tout au long du processus.